

VOLUME 21 N° 2 ■ PRINTEMPS 2017

BâtiVert



AU **cœur**
D'UNE NOUVELLE
gouvernance

ISSN 1482-0412
Port de retour garanti

Envoi de publication
Contrat de vente no 40065574

365, rue Normand
Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1T6

www.combeq.qc.ca

Congrès 2017
PROGRAMME OFFICIEL
4, 5 et 6 mai

LÀ POUR VOUS



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS
DANS LA GESTION DE VOS RISQUES

 **Urbanisme et environnement**

SERVICE GRATUIT POUR NOS MEMBRES SOCIÉTAIRES

- Aménagement et urbanisme
- Territoire et activités agricoles
- Processus d'émission des permis et certificats
- Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.22, RPEP, PPRLPI)
- Gestion des eaux
- Efficacité des outils et des procédures de travail en urbanisme et environnement

La MMQ, bien plus qu'un assureur!

Contactez-nous

1 866 662-0661 info@mutuellemmq.com
mutuellemmq.com



La Mutuelle des municipalités du Québec

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT Nous y sommes!	5
MOT DES COPRÉSIDENTES DU CONGRÈS Les coprésidentes ouvrent le menu!	7
OUVERTURE M ^e Donald Riendeau : maître de la confiance	9
ATELIERS	10 à 18
Programmation officielle	20-21
Les rendez-vous juridiques	23
Les rencontres d'information	25

Le Salon des exposants	27
Cocktail de bienvenue	28
Le Banquet du président	29
Le Brunch surprise	30
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Votre présence est requise! M ^e Martin Bouffard nommé président du conseil d'administration du cabinet Morency avocats	31
Des solutions écologiques pour les routes non revêtues	32-33
FORMATION 2017	34
CHRONIQUE ENVIRONNEMENT Le bâtiment le plus vert est celui déjà construit	35
CHRONIQUE JURIDIQUE Revue de la décision <i>Ville de Montréal c. Centre islamique Badr</i>	36-37
CHRONIQUE URBANISME L'appréciation architecturale vs l'apparence des bâtiments	38



Nous remercions nos annonceurs et nos différents partenaires qui ont choisi d'associer leur nom et leurs ressources à la réalisation de ce magazine. Leur participation contribue activement à faire connaître l'importance du rôle de l'officier municipal en bâtiment et en environnement sur tout le territoire québécois. Votre appui et votre confiance nous sont essentiels. Merci!



BâtiVert

Le magazine BâtiVert est publié par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)



LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMBEQ

M. Sylvain Demers, président
M. Bastien Lefebvre, vice-président
M. Martin Bouchard, vice-président
M. Simon Roy, trésorier
M^{me} Janie Rondeau, secrétaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pierre-Paul Ravenelle

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

Dany Marcil

ACCUEIL, COMPTABILITÉ ET SECRÉTARIAT

Francine Clément

SERVICE DE LA FORMATION

Johanne Nadon

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Claudette Duval

LE MAGAZINE

DIRECTEUR

Pierre-Paul Ravenelle

CONCEPTION ET MONTAGE

CGB Communication

IMPRESSION

Imprimerie Miro

PUBLICITÉ

Dany Marcil

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

365, rue Normand, Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T6
Tél. : 450 348-7178 • Téléc. : 450 348-4885
Courriel : combeq@combeq.qc.ca
Site Web : www.combeq.qc.ca

Dépôt légal, deuxième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1482-0412

Envoi de publication.
Enregistrement n° 40065574
Port de retour garanti

Abonnement annuel : 18 \$ (taxes en sus)
Le contenu des articles publiés dans ce magazine ne reflète pas nécessairement l'opinion de la COMBEQ. Seuls les auteurs assument la responsabilité de leurs écrits.

Le genre masculin est utilisé au sens universel et désigne autant les femmes que les hommes.

La reproduction de textes ou d'extraits de ceux-ci est encouragée et doit porter la mention « Reproduit du magazine BâtiVert ».

® Marque déposée de la COMBEQ



Ce magazine est imprimé sur du papier écriture recyclé de fibres postconsommation.

Nouveauté 2017

Éviter les constructions sans permis!
Automatiser les demandes de permis
avec le module **Permis dynamiques**





Nous y sommes!

Le congrès annuel de la COMBEQ est déjà de retour! Cela signifie que je conclus ma première année à titre de président et que j'entame la deuxième avec autant de détermination et de conviction au niveau de la reconnaissance de l'OMBE.

J'ai eu la chance de rencontrer beaucoup de partenaires de la COMBEQ, de collaborateurs, de formateurs et de personnes-ressources dans les 12 derniers mois. Mais ce qui me motive le plus, c'est de rencontrer des membres de notre corporation et chaque fois, je constate à quel point vous êtes engagés envers votre profession, vos municipalités et les citoyens que vous servez. Vous faites preuve de professionnalisme, de rigueur et de dynamisme. Vous offrez un service de première ligne et vous n'hésitez pas à répondre présent lorsqu'il est question, par exemple, d'adopter une politique verte ou des gestes environnementaux concrets envers le développement durable.

Il va sans dire, l'OMBE occupe une position névralgique dans nos organisations. Notre rôle est beaucoup plus élaboré que celui de la simple délivrance de permis ou d'autorisation! Nous sommes un rouage important de l'engrenage municipal. Et vous le savez, lorsqu'un des éléments du mécanisme est manquant, la machine ne tourne pas comme il se doit.

Voilà pourquoi je trouve la thématique de notre congrès 2017 très appropriée, **Au cœur d'une nouvelle gouvernance**. Nous sommes un maillon central dans nos organisations. Nous jouons un rôle essentiel et prépondérant. Nos élus croient, à juste titre, que les pratiques en matière de gouvernance sont appelées à changer. Les façons de faire de demain ne seront pas les mêmes qu'aujourd'hui. Nous sommes au cœur de cette mouvance et nous pouvons faire la preuve, par le perfectionnement de nos compétences, l'engagement envers notre profession et la reconnaissance de notre statut, que l'OMBE a tous les outils pour jouer un rôle majeur. Le monde municipal est en constante mutation et nous sommes prêts à y faire face!

C'est avec cette vision que le comité organisateur du congrès a planifié notre rassemblement annuel. Par le choix des ateliers, des conférenciers et des différents collaborateurs, les organisateurs veulent vous transmettre un maximum de connaissances et de ressources pour que vous retourniez dans vos municipalités plus instrumentés pour accomplir vos tâches. Il ne faudrait pas non plus oublier le Salon des exposants, le lieu par excellence pour retrouver nos partenaires et connaître les dernières nouveautés du milieu.

De plus, le congrès représente un moment fort dans l'année pour élargir votre réseau professionnel. Souvent, vos collègues sont dans la même situation que vous et partagent les mêmes problématiques que vous rencontrez dans votre municipalité. Le congrès, c'est le moment par excellence pour faire du réseautage.

Le congrès 2017 s'annonce des plus prometteurs et vous serez à même de le constater. Aucun détail n'a été laissé au hasard et la planification d'un tel événement demande un travail colossal. J'en profite donc pour souligner le travail exceptionnel du comité organisateur, de la permanence ainsi que des coprésidentes, M^{mes} Marie-Claude Lamy et Sandra Vachon. Avec beaucoup d'engouement, ils ont préparé cet événement et je vous garantis que le résultat sera bien au-delà de vos attentes.

Bon congrès chers collègues!



Sylvain Demers



M. SYLVAIN DEMERS

Président de la COMBEQ
Directeur de l'urbanisme et de l'inspection
Municipalités du Canton de Valcourt,
Maricourt, Kingsbury et Lawrenceville



AU **coeur**
D'UNE NOUVELLE
gouvernance



Les coprésidentes ouvrent le menu!

Après quelques années d'absence, Québec la magnifique nous accueille pour le 22^e rendez-vous annuel de la COMBEQ.

Un menu bien garni sous le thème **Au CŒUR d'une nouvelle gouvernance!** Le comité organisateur s'est affairé au cours des derniers mois à bien huiler tous les engrenages pour vous présenter un congrès de standard élevé.

M^e Donald Riendeau, directeur général et fondateur de l'Institut de la confiance dans les organisations (ICO), a accepté avec enthousiasme notre invitation. En conférence d'ouverture, il dévoile pourquoi la confiance est primordiale dans nos organisations; comment développer ce climat si propice au mieux-être des individus, à la réalisation de leurs projets, à la communication adéquate. Une conférence que vous ne voudrez assurément pas manquer!

En plus de l'assemblée générale, neuf ateliers vous sont offerts durant lesquels vous trouverez réponse à vos préoccupations afin de vous permettre d'accomplir votre travail avec le professionnalisme qu'on attend de chacun des OMBE. N'hésitez pas à réserver votre place aux rendez-vous juridiques : une consultation juridique gratuite! Qui a les moyens de s'en passer?

Comme à chacune de nos assises annuelles, les échanges entre collègues, amis et partenaires ont une place précieuse au Cocktail des retrouvailles et au Salon des exposants.

Le Banquet du président vous propose d'agrémenter un copieux repas d'une touche d'humour avec la très énergique Mariana Mazza. Préparez-vous aussi à danser au rythme du groupe Ultimate Show Band. Et le lendemain matin, le brunch surprise accompagne les « Au revoir! »

Nous y avons mis tout notre cœur, nous avons hâte de vous rencontrer au Hilton de Québec les 4, 5 et 6 mai prochain!

Les coprésidentes,

Sandra Vachon
Marie-Claude Lamy



M^{me} SANDRA VACHON

Inspectrice en bâtiment et environnement
Ville de Val-d'Or
Déléguee régionale
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec



M^{me} MARIE-CLAUDE LAMY

Inspectrice municipale
Canton de Pottou
Déléguee régionale
Estrie

Audiovisuel
STAR FLASH
Conception d'événements

Fournisseur de la COMBEQ depuis 2005

Spécialiste audiovisuel
Conseiller technique
Événements en tous genres

1 888 864.7006

www.star-flash.com

BIONEST

Assainissement des eaux usées^{MC}

Congrès COMBEQ

CONFÉRENCE sur le traitement des eaux usées



SYSTÈMES RÉSIDENTIELS OU COMMUNAUTAIRES!

Produits de l'avenir

en assainissement des eaux usées

Nos experts vous informeront sur l'orientation des technologies pour les futurs systèmes résidentiels.

Mise à niveau

des installations septiques

Des astuces pour satisfaire les exigences environnementales et vos citoyens!

Désinfection UV

implication de votre municipalité

Avantages de cette solution compacte répondant aux besoins des résidents qui doivent mettre à niveau leur installation septique ou qui disposent de petits terrains.



Endroit

Congrès de la COMBEQ

Hilton Québec, Québec

Salle: Dufferin (rez-de-chaussée)

Date: Vendredi, 5 mai 2017

Heure: 10 h 30 à 11 h 45

RENCONTREZ
NOS EXPERTS
MAINTENANT

1 866 538-5662

KAMAK

Pour vos **ÉTANGS AÉRÉS!**

- ✓ Capacité de traitement augmentée sans bassins additionnels
- ✓ Pas de travaux d'infrastructures pour les étangs aérés existants
- ✓ Modulable & compact s'adapte selon les besoins
- ✓ Faibles coûts d'installation, d'opération et d'entretien

Fiche technique publiée

BIONEST^{MD} pour les applications
RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES et MUNICIPALES



www.bionest.ca



M^e Donald Riendeau : maître de la confiance

Jeudi 4 mai à 9 h 45

Salles Palais et Kent

Au cours des huit années ayant précédé la création de l'Institut de la confiance dans les organisations (ICO), M^e Riendeau a agi en tant qu'avocat et spécialiste dans les domaines de l'éthique et de la gouvernance. Il a accompagné présidents, directeurs généraux et conseils d'administration dans l'élaboration et la mise en place de stratégies de gouvernance et des cadres de gestion en matière d'éthique. Il a également occupé le poste de conseiller à l'éthique auprès de plusieurs organisations privées et publiques, dont la Commission de la construction du Québec. Plus de 8 000 participants ont assisté à ses formations.

Avant de se spécialiser dans les domaines de l'éthique, de la gouvernance et de la confiance, M^e Riendeau a agi en tant qu'avocat en droit corporatif au sein du cabinet Leduc Lambert puis en tant que stratège, assistant la direction de grandes organisations canadiennes (Telus, BCE et Quebecor).

POURQUOI LA CONFIANCE?

« Ma grand-mère maternelle m'avait attribué le surnom de « Petit Robin des Villes ». Elle avait perçu que mon objectif n'était pas de me transformer en voleur des riches pour le compte des pauvres, mais plutôt de devenir une personne sensible aux dérives de notre société et surtout de toujours essayer de l'améliorer. Le premier palier vers cet objectif fut le droit puis la stratégie d'entreprise. L'éthique et la gouvernance sont devenues mes passions au cours des dix dernières années. J'ai réalisé qu'elles étaient des outils à quelque chose d'encore plus puissant, un objectif tant personnel qu'organisationnel, celui de la confiance.

La confiance est beaucoup plus qu'un mot : elle fait partie de notre vie au jour le jour et est au cœur de nos relations humaines. Étrangement, très peu de gens et d'organisations se sont donné comme objectif d'investir en celle-ci. Pourtant des sommes faramineuses sont englouties afin de plaire, de se faire aimer et de se vendre. La société québécoise est prête pour la confiance, chacun d'entre nous le souhaite. Moi le premier. La confiance est le ciment invisible qui rapproche les individus et permet à chacun d'évoluer... » d'expliquer M^e Riendeau quand on le questionne sur l'importance de la confiance dans les organisations.

Voilà un avant-goût de ce qui vous attend lors de notre conférence d'ouverture, incontestablement un moment fort de notre congrès année après année. 📌



M^e DONALD RIENDEAU

LA COMBEQ REMERCIE

qui rend possible la tenue de cette activité



Héliane Doyon
urbaniste - conseil



Héliane Doyon
urbaniste - conseil

514.929.5738 / hdoyon@hurbaniste.ca

L'urbanisme de solutions



M. SIMON ROY

Directeur des Services publics et urbanisme
Municipalité de Sainte-Claire
Trésorier de la COMBEQ

Les ententes de promoteurs : utilité et caractéristiques



M^e MARTIN BOUFFARD

Morency, Société d'avocats

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités d'adopter un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux. D'ailleurs, la LAU a été modifiée l'an dernier afin d'octroyer certains pouvoirs supplémentaires aux municipalités dans ce domaine.

Au cours de l'atelier, nous cernerons les enjeux juridiques importants lors de la négociation d'une entente de promoteurs. Vous pourrez obtenir certains conseils et développer quelques astuces afin de mieux négocier de telles ententes. 📄



M^e PHILIPPE ASSELIN

Morency, Société d'avocats

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC
MONTRÉAL
LÉVIS
LONGUEUIL
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
LAVAL

POUR UN PARTENARIAT DURABLE.

Des services juridiques spécialisés
et une approche distinctive à la mesure
des besoins du monde municipal.



MORENCYAVOCATS.COM

418.651.9900 • 514.845.3533



MARTIN BOUFFARD



CARL-ÉRIC THERRIEN



PHILIPPE ASSELIN



BERTRAND GOBEIL



DENNIS PAKENHAM



CHRISTOPHER DUFOUR



ANDRÉANNE LAVOIE



STÉPHANIE LABELLE



GABRIELLE BERGERON



Animateur

M. DOMINIC BISSON

Inspecteur technicien en urbanisme
Municipalité de
L'Ascension-de-Notre-Seigneur
Délégué régional
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les compétences municipales en bordure et sur les cours d'eau

Dans l'exercice de ses fonctions, l'officier municipal en bâtiment et en environnement doit connaître diverses lois, règlements et politiques touchant les cours d'eau et les abords de ceux-ci. Les gouvernements fédéral et provincial, les MRC et les municipalités locales se partagent les responsabilités des activités qui se déroulent sur ou à proximité des cours d'eau. L'atelier permettra aux participants de démystifier le rôle et la responsabilité de chacun des paliers. Les intervenants de Transports Canada seront présents pour vous renseigner sur la réglementation s'appliquant aux cours d'eau, dont le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, la Loi sur la protection de la navigation et l'arrêté sur les ouvrages et les eaux secondaires. De plus, les avocats de Tremblay Bois Mignault Lemay vous informeront de la réglementation entourant les berges des cours d'eau avec des exemples concrets. ■



M^{me} ISABELLE GIRARD

Programme de la protection
de la navigation
Transports Canada



M. SENG KRUY

Programme de la protection
de la navigation
Transports Canada



M^e MYRIAM ASSELIN

Tremblay Bois Mignault Lemay avocats



André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat,
Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi,
Gabriel Chassé, Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin et Matthieu Tourangeau.

Une équipe expérimentée.
Des solutions adaptées à vos besoins!

Groupe MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
AVOCATS S.E.N.C.R.L.

1195, av. Lavigerie, bureau 200
Québec (Québec) G1V 4N3

Téléphone : 418 658-9966
www.tremblaybois.qc.ca



Concilier une demande de permis avec la Loi sur les architectes

Afin d'assurer la qualité du cadre bâti, la Loi sur les architectes exige le recours à un membre de l'Ordre pour la préparation des plans et devis d'architecture des bâtiments qui composent nos villes et villages. L'Ordre des architectes a reçu le mandat du législateur de veiller à la compétence de ses membres et au respect de la Loi sur les architectes, dans une perspective d'intérêt public. Dans le cadre de sa mission, l'Ordre tisse des liens avec les intervenants du monde municipal afin de favoriser la compréhension et l'application de la Loi sur les architectes sur l'ensemble du territoire québécois.

Au terme de cet atelier, les participants auront une meilleure connaissance de la Loi sur les architectes et de l'encadrement réglementaire auquel les architectes sont assujettis dans l'exercice de leur profession. ■



Animateur



M. DAVID DIONNE

Directeur, Section permis et inspection
Ville de Québec - Arrondissement
La Cité Limoilou
Délégué régional de Québec



M. JEAN-PIERRE DUMONT

Directeur général et secrétaire
de l'Ordre des architectes du Québec



M^e SAMUEL MASSICOTTE

Stein Monast avocats

évolution graphique.com

Identité visuelle
Design graphique
Site Web / Médias sociaux
Mise en page de documents

418 822-1105

info@evolutiongraphique.com



15

ans





Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q 2, r. 22)

Le ministère présentera un atelier complet portant sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Cette période sera l'occasion de présenter les différentes nouveautés et de répondre aux questions de l'heure des officiers municipaux en lien avec l'application du Règlement en vigueur.

Nous invitons les participants à transmettre leurs questions à l'avance à l'adresse courriel suivante :

linda.picard@mddelcc.gouv.qc.ca

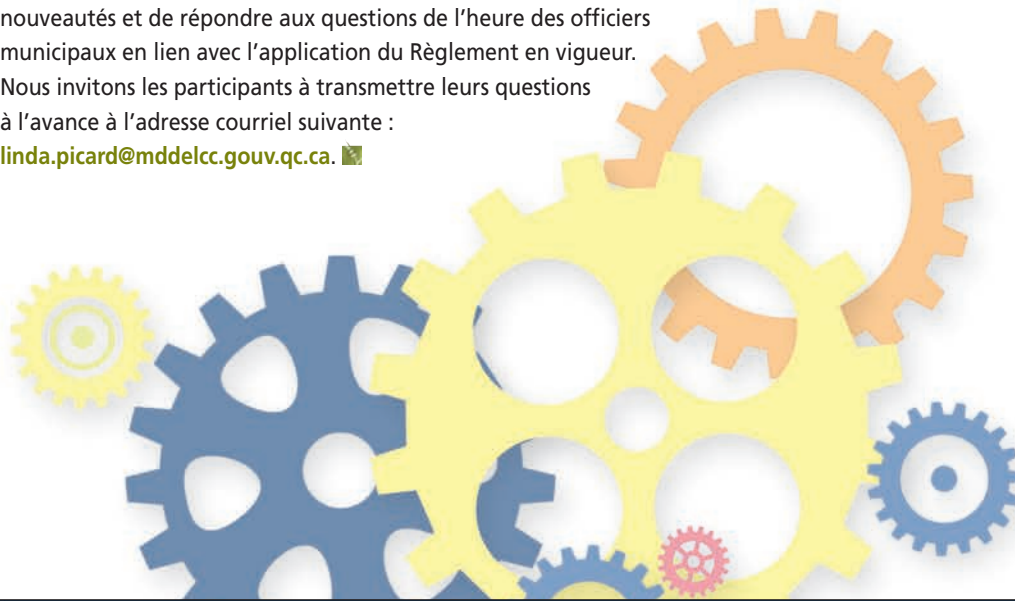
M. GABRIEL DUMONT

Inspecteur régional
MRC de La Mitis
Délégué régional du Bas-Saint-Laurent,
Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine



M^{me} LINDA PICARD, ing.

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques



 **MONTY SYLVESTRE**
CONSEILLERS JURIDIQUES | INC.

VOS PROFESSIONNELS DU SECTEUR DROIT MUNICIPAL,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



SHERBROOKE 819 566-4466

LAC-MÉGANTIC 819 583-3833

MONTYSYLVESTRE.COM

M^{me} JANIE RONDEAU

Inspectrice en bâtiment
et en environnement
Municipalité de Saint-Liboire
Secrétaire de la COMBEQ



Les modifications proposées par le projet de loi 122

Le projet de loi 122 porte un titre aussi long qu'ambitieux : « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ». Au cours du présent atelier, nous verrons quelles sont les modifications à la LAU susceptibles d'augmenter l'autonomie et les pouvoirs municipaux.

Nous verrons d'abord le mécanisme qui permettra aux municipalités de désigner à leur plan d'urbanisme une partie du territoire comme étant une zone de requalification à l'intérieur de laquelle aucune modification réglementaire ne sera sujette à approbation référendaire. Pour se prévaloir de cette possibilité, la municipalité devra avoir adopté une politique d'information et de consultation visant à favoriser la diffusion de l'information et la participation du public, incluant l'utilisation d'Internet pour ce faire.

Par ailleurs, un système d'inscription au registre foncier d'avis de détérioration et de régularisation accompagne désormais le pouvoir municipal d'adopter un règlement portant sur les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, un peu à l'instar de ce qui existe en matière d'avis de contamination et de décontamination, dans la LQE. Finalement, le projet de loi 122 comporte aussi des modifications qui semblent majeures concernant les pouvoirs en matière de zonage et de lotissement permettant aux municipalités d'adopter toute autre mesure complémentaire dans ces domaines.

Le présent atelier sera l'occasion de se familiariser avec ces nouveaux pouvoirs afin que l'officier municipal soit mieux outillé pour éventuellement bien pouvoir orienter sa municipalité dans ses choix à venir! 📌

M^{me} HÉLÈNE DOYON

Urbaniste
Hélène Doyon, urbaniste-conseil

M^e LOUIS BÉLAND

Dufresne Hébert Comeau avocats

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

DHC

Dufresne Hébert Comeau

— AVOCATS —

| dhcavocats.ca |

DROIT MUNICIPAL | DROIT DU TRAVAIL | DROIT DE L'ENVIRONNEMENT | LITIGE



Animatrice

M^{me} SHEYLA CHARBEL

Chef de division, permis,
inspections et requêtes
Ville de Blainville
Déléguée régionale des Laurentides

L'UPAC : silence, on enquête!

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) est née de la volonté des citoyens et de l'État de lutter contre le phénomène de la collusion et de la corruption dans le processus d'attribution des contrats publics.

La prévention est un des instruments de lutte contre la corruption. Elle vise à la mise en place, de la part de chacune des organisations publiques, d'outils permettant de détecter et de limiter leur vulnérabilité aux stratagèmes des corrupteurs.

Le contenu de la présentation visera à présenter le contexte de mise en place de l'UPAC, le cadre législatif, les actes répréhensibles et quelques notions relatives aux actions à poser pour se prémunir et prévenir la corruption. ▣



M. FIKY DAGUINSEAU

Conseiller | Prévention et détention
UPAC



M. BENOIT PINET

Directeur | Prévention et détention
UPAC

...apur
urbanistes conseils
Voir l'urbanisme autrement...

514.725.2770
www.apur.ca

Urbanisme municipal - Aménagement du territoire
Planification - Design urbain - Développement immobilier

25 ans
avizo
EXPERTS-CONSEILS

- Alimentation en eau potable
- Assainissement des eaux
- Caractérisation des eaux
- Environnement
- Études de percolation
- Génie municipal et développement urbain
- Mesures des débits
- Milieux naturels et aménagements riverains
- Sols contaminés Phase I, II & III
- Traitement des eaux

avizo.ca
1 800 563-2005

Sherbrooke | Drummondville | Granby | Laval | Longueuil | Québec



M. BASTIEN LEFEBVRE

Officier municipal
Municipalités de Stukely-Sud
et Ayer's Cliff
Vice-président de la COMBEQ



M. YVON SOUCY

Vice-président de la Fédération
québécoise des municipalités
Préfet élu de la MRC de Kamouraska

Gouvernance de proximité faire confiance aux municipalités et offrir davantage au citoyen

Le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité.

Ce projet de loi est important à bien des égards pour l'avenir du Québec. En effet, le gouvernement y démontre sa volonté claire d'échanger et de négocier avec les municipalités d'égal à égal. Par le fait même, celui-ci vise à réinventer les relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités et à orienter la reddition de compte vers le citoyen.

Bien sûr, les nouveaux pouvoirs qui sont octroyés aux municipalités locales et aux MRC impliquent de nouvelles responsabilités qui nécessiteront une adaptation et des ajustements importants. Selon l'analyse de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pas moins de douze nouvelles dispositions introduites par le PL n° 122 nécessiteront la production de documents d'application, tels que des résolutions, des règlements, des politiques, des avis de motion et des rapports. Les plus petites municipalités risquent donc de rencontrer des difficultés à mettre en application ces mesures, étant donné leurs ressources humaines, financières et matérielles limitées.

Cet atelier visera à expliquer les changements qu'amènera le PL n° 122 dans le quotidien des municipalités, et plus particulièrement des officiers municipaux, principalement en ce qui a trait à la diffusion d'information et la reddition de compte vers les citoyens. 📄

DEPUIS 1984
PARTOUT AU QUÉBEC

Nordikeau permet
aux municipalités
québécoises
de répondre aux
exigences et normes
gouvernementales.




NORDIKEAU
La vie à l'état pur

www.nordikeau.com

La technologie au service des municipalités : ses possibilités et ses limites

La technologie fait maintenant partie intégrante de votre quotidien en tant qu'officiers municipaux : l'utilisation toujours plus répandue des courriels, l'émergence de logiciels et de plateformes en ligne permettant de gérer plusieurs facettes des activités municipales, dont les demandes de permis, l'apparition des drones sur le marché à des prix accessibles...

Il s'agit seulement de quelques exemples des progrès technologiques qui amènent les municipalités à se questionner et à adapter leurs façons de faire dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés. Ces outils présentent des avantages certains, mais quelles en sont les limites? C'est ce qui sera abordé lors de cet atelier.

Des consultants en informatique, un arpenteur-géomètre et deux avocats seront présents pour échanger avec vous sur le sujet. 



Animatrice

M^{me} CHANTAL PAILLÉ 

Inspectrice
Municipalité d'Hérouxville
Déléguée régionale de Mauricie
et Bois-Franc



M. JOËL VILLENEUVE 

Vice-président Ventes et marketing
PG Solutions



M^e MARC-ANDRÉ BEAUDOIN 

Tremblay Bois Mignault Lemay avocats



M^e ANDRÉ LEMAY 

Tremblay Bois Mignault Lemay avocats



M. STÉPHANE LEMAY 

Arpenteur-géomètre associé
ECCE Terra

Conseils techniques

...
Règlements d'urbanisme
Zonage agricole
Conception d'installations septiques



Des solutions adaptées à votre quotidien!

418-730-1969
urbasolutions.com



M. FRANCIS GAUDET

Inspecteur en urbanisme
et environnement
MRC de D'Autray
Délégué régional de Lanaudière

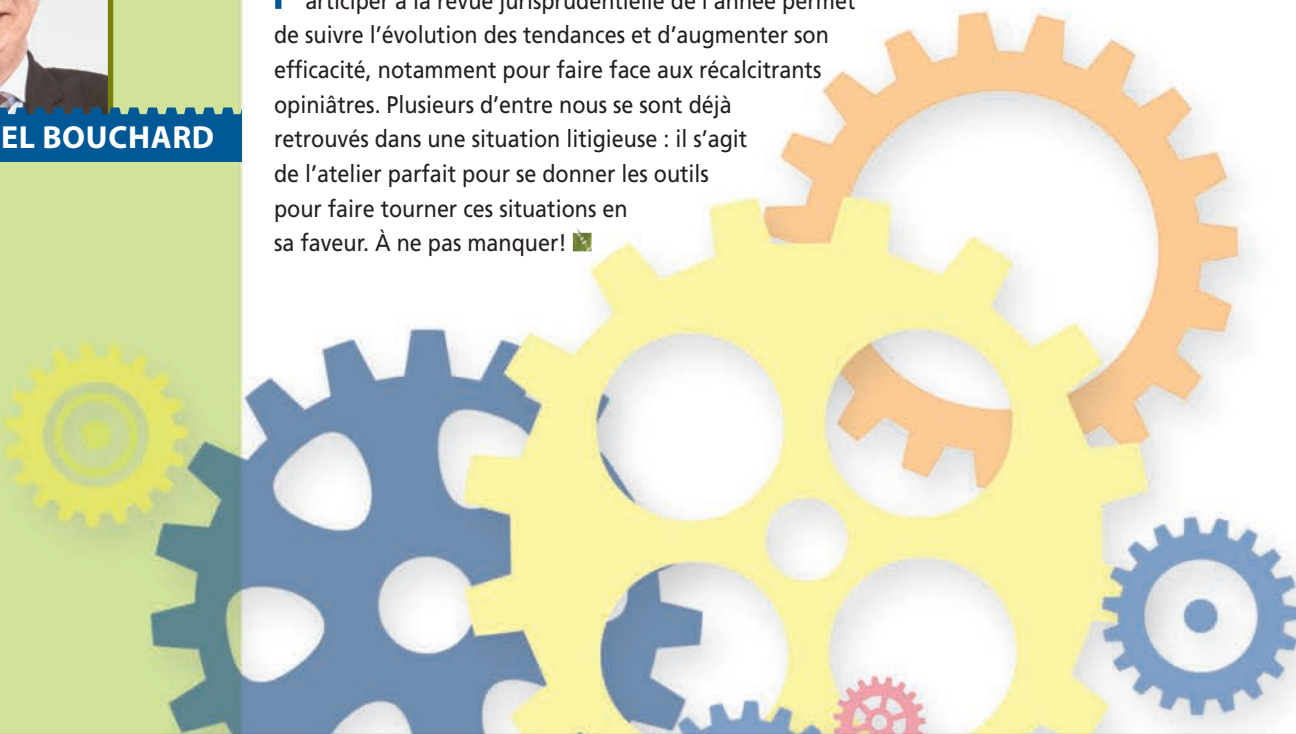
La jurisprudence : des références juridiques utiles et motivées



M^e DANIEL BOUCHARD

Lavery

Participer à la revue jurisprudentielle de l'année permet de suivre l'évolution des tendances et d'augmenter son efficacité, notamment pour faire face aux récalcitrants opiniâtres. Plusieurs d'entre nous se sont déjà retrouvés dans une situation litigieuse : il s'agit de l'atelier parfait pour se donner les outils pour faire tourner ces situations en sa faveur. À ne pas manquer! 📌



VOS ALLIÉS PERFORMANTS



Notre équipe Affaires municipales

Daniel Bouchard, Audrey-Julie Dallaire, Valérie Belle-Isle, Charlotte Fortin,
Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon

lavery
Avocats



À NOS PARTENAIRES MAJEURS



À NOS COMMANDITAIRES ASSOCIÉS



ET AUTRES COMMANDITAIRES

- La Capitale
- Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.
- Acrobate, articles promotionnels
- Rubanco, fournitures et ameublement de bureau
- WelcomInns Boucherville
- Hôtel et Suites Le Dauphin, Drummondville
- Hôtels Villegia
- Fairmont Le Manoir Richelieu
- Manon Gravel, conseillère en voyages, Voyages ALM
- Hôtel Hilton Québec
- Best Western Hôtel Universel, Drummondville
- Formules Municipales (Miromédia)
- Restaurant Le Rouge Vin, Trois-Rivières
- Hôtels Gouverneur
- Hôtel Rimouski
- Hôtel Universel, Rivière-du-Loup
- Gouverneur Relais, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Tourisme Amos-Harricana
- Compagnie RBG inc., Val-d'Or
- Festival des Guitares du Monde en Abitibi-Témiscamingue
- La Bannik, Ville-Marie
- Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue
- SÉPAQ, Réserve faunique La Vérendrye
- L'Escale Hôtel Suites, Val-d'Or
- Transdecor 2000, Val-d'Or
- Hôtel Gouverneur Le Noranda, Rouyn-Noranda
- Spa urbain L'Escale, Val-d'Or
- Plaisir De La Table, Val-d'Or
- Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue
- L'Avantage Bar-Restaurant, Val-d'Or
- Bijoux Scaro
- Club Sports Belvédère
- Noc Design
- Ville d'Amos
- Miellerie de La Grande Ourse
- Productions du Raccourci
- Refuge Pageau
- Labyrinthe des insectes
- Camp Spirit Lake
- TRILOGIS Société immobilière, Rouyn-Noranda
- Parc national d'Aiguelbelle
- Valorisation Abitibi-Témiscamingue
- Habaneros Grill Mexicain, Val-d'Or
- Restaurant La Gaufrrière, Ville-Marie
- Fossilarium du Lac Témiscamingue

**Nous nous excusons auprès des autres commanditaires qui se sont joints à nous après la date de tombée de la présente liste. La liste complète sera publiée dans la prochaine parution du magazine BâtiVert.*

PROGRAMMATION OFFICIELLE

Hilton Québec - 3, 4, 5 et 6 mai

MERCREDI 3 MAI

14 h 30 à 17 h RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salle Les Plaines (23^e étage)

18 h à 20 h ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES CONGRESSISTES
Grande Place (1^{er} étage)

JEUDI 4 MAI

7 h 30 à 9 h PETIT-DÉJEUNER LIBRE
Resto-Bar Allegro (rez-de-chaussée)

8 h à 17 h 30 ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES CONGRESSISTES
Grande Place (1^{er} étage)

9 h 30 MOT DE BIENVENUE
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
Par : M^{mes} Marie-Claude Lamy et Sandra Vachon,
coprésidentes du congrès
M. Sylvain Demers, président de la COMBEQ

9 h 45 à 11 h OUVERTURE
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
Conférencier invité : M^e Donald Riendeau,
fondateur et dg de l'Institut de la
confiance dans les organisations
En collaboration avec Hélène Doyon, urbaniste-conseil

11 h à 11 h 15 PAUSE-SANTÉ
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Apur, urbanistes-conseils

11 h à 17 h 30 SALON DES EXPOSANTS
Salles Saint-Louis et Grande Place (1^{er} étage)

12 h à 14 h DÉJEUNER
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
En collaboration avec Soleno

14 h à 15 h 15 ATELIER 1
« Les ententes de promoteurs :
utilité et caractéristiques »
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Animateur : M. Simon Roy
Personnes-ressources : M^e Philippe Asselin,
Morency avocats
M^e Martin Bouffard, Morency avocats
En collaboration avec Morency, Société d'avocats

14 h à 15 h 15 ATELIER 2
« Les compétences municipales en bordure
et sur les cours d'eau »
Salles De Tourny et Villeray (rez-de-chaussée)
Animateur : M. Dominic Bisson
Personnes-ressources : M^e Claude Jean, TBML avocats
M^e Myriam Asselin, TBML avocats

M^{me} Isabelle Girard, Bureau de la sécurité
nautique - Transports Canada
M. Seng Kruiy, Programme de la protection
de la navigation - Transports Canada
En collaboration avec Tremblay Bois Mignault Lemay
avocats

14 h à 15 h 15 LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES
Salles Portneuf et Sainte-Foy (1^{er} étage)
Personne-ressource : M^e Jonathan Bachir-Legault
En collaboration avec Municonseil avocats

15 h 15 à 15 h 30 PAUSE-SANTÉ
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Apur, urbanistes-conseils

15 h 30 à 17 h 15 ATELIER 3
« Concilier une demande de permis
avec la Loi sur les architectes »
Salles De Tourny et Villeray (rez-de-chaussée)
Animateur : M. David Dionne
Personnes-ressources : M. Jean-Pierre Dumont, dg
et secrétaire à l'OAQ
M^e Samuel Massicotte, Stein Monast S.E.N.C.R.L. avocats
En collaboration avec l'Ordre des architectes
du Québec

15 h 30 à 17 h 15 ATELIER 4
« Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des
eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) »
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Animateur : M. Gabriel Dumont
Personne-ressource : M^{me} Linda Picard, MDDELCC
En collaboration avec l'Association des entreprises
spécialisées en eau du Québec (AESEQ)

15 h 30 à 17 h 15 LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES
Salles Portneuf et Sainte-Foy (1^{er} étage)
Personne-ressource : M^e Jonathan Bachir-Legault
En collaboration avec Municonseil avocats

17 h 45 à 19 h COCKTAIL DE BIENVENUE
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
En collaboration avec Municonseil avocats
et Apur, urbanistes-conseils

19 h à 23 h DÎNER ET SOIRÉE LIBRES

VENDREDI 5 MAI

7 h 30 à 9 h PETIT DÉJEUNER LIBRE
Resto-Bar Allegro (rez-de-chaussée)

8 h 30 à 16 h 30 ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES CONGRESSISTES
Grande Place (1^{er} étage)



- 9 h à 14 h 15** **SALON DES EXPOSANTS**
Salles Saint-Louis et Grande Place (1^{er} étage)
- 9 h à 10 h 15** **ATELIER 5**
« Les modifications proposées par le projet de loi n° 122 »
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Animatrice : M^{me} Janie Rondeau
Personnes-ressources : M^{me} Hélène Doyon
Hélène Doyon, urbaniste-conseil
M^e Louis Béland, Dufresne Hébert Comeau avocats
En collaboration avec Dufresne Hébert Comeau avocats
- 9 h à 10 h 15** **ATELIER 6**
« L'UPAC : silence, on enquête »
Salles De Tourny et Villeray (rez-de-chaussée)
Animatrice : M^{me} Sheyla Charbel
Personnes-ressources : M. Benoît Pinet, directeur - Prévention et détention, UPAC
M. Fiky Daguindeau, conseiller - Prévention et détention, UPAC
En collaboration avec l'UPAC
- 9 h à 10 h 15** **RENCONTRE SOLENO**
« Réfection des infrastructures municipales : ponceaux et puisards »
Salle Dufferin (rez-de-chaussée)
Conférencier : M. Martin Paquet, ing.
- 9 h à 10 h 15** **RENCONTRE MDDELCC**
« Réflexion sur l'application du RPEP »
Salle Les Plaines (23^e étage)
Conférencières : M^{me} Marie-Catherine Talbot-Poulin
M^{me} Diane Myrand
En collaboration avec l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ)
- 9 h à 15 h 15** **LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES**
Salles Portneuf et Sainte-Foy (1^{er} étage)
Personnes-ressources : M^e Mario Paul-Hus
et M^e Jonathan Bachir-Legault
En collaboration avec Municonseil avocats
- 10 h 15 à 10 h 30** **PAUSE-SANTÉ**
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Municonseil avocats
- 10 h 30 à 11 h 45** **ATELIER 7**
« Gouvernance de proximité : faire confiance aux municipalités et offrir davantage au citoyen »
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Animateur : M. Bastien Lefebvre
Personne-ressource : M. Yvon Soucy, vice-président de la Fédération québécoise des municipalités
En collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités
- 10 h 30 à 11 h 45** **RENCONTRE BIONEST**
« L'assainissement des eaux usées... et des produits d'avenir »
Salle Dufferin (rez-de-chaussée)
Conférenciers : M. Pierre-Richard Lavallée, vice-président ventes
M. René-Luc St-Arneault, directeur développement des marchés

- 10 h 30 à 11 h 45** **ATELIER 8**
« La technologie au service des municipalités : ses possibilités et ses limites »
Salles De Tourny et Villeray (rez-de-chaussée)
Animatrice : M^{me} Chantal Paillé
Personnes-ressources : M. Joël Villeneuve, vice-président Ventes et marketing – PG Solutions
M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre associé - ECCE Terra
M^e André Lemay, avocat associé – TBML avocats
M^e Marc-André Beaudoin – TBML avocats
En collaboration avec PG Solutions

- 12 h à 14 h** **DÉJEUNER**
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
En collaboration avec Bionest

- 14 h à 15 h 15** **ATELIER 9**
« La jurisprudence : des références juridiques utiles et motivées »
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Animateur : M. Francis Gaudet
Personne-ressource : M^e Daniel Bouchard, Lavery avocats
En collaboration avec Lavery avocats

- 15 h 15 à 15 h 30** **PAUSE-SANTÉ**
(endroit à préciser au 2^e étage)
En collaboration avec Municonseil avocats

- 15 h 30 à 17 h** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Salles Beauport, Beaumont et Bélair (2^e étage)
Président : M. Jean Charest, inspecteur chef, Ville de Rimouski
*****Tirage de prix de présence*****

- 18 h 30 à 19 h** **COCKTAIL (PAYANT)**
Salle Grande Place (1^{er} étage)

- 19 h à 1 h** **BANQUET DU PRÉSIDENT**
Salles Palais, Kent et Saint-Louis (1^{er} étage)
Hommage à l'excellence
SOIRÉE :
– Spectacle de **Mariana Mazza : humoriste**
– Musique et danse : **Ultimate Showband**

SAMEDI 6 MAI

- 9 h à 11 h 30** **BRUNCH SURPRISE**
Salles Palais et Kent (1^{er} étage)
En collaboration avec PG Solutions

- 11 h 30 à 12 h** **AU REVOIR ET DÉPART**



L'hôtel au coeur des événements

SERVICE PERSONNALISÉ ET ACCUEILLANT
EMPLACEMENT IDÉAL À DEUX PAS DU VIEUX-QUÉBEC
CHAMBRES RÉNOVÉES AVEC VUE EXCEPTIONNELLE
PISCINE EXTÉRIEURE CHAUFFÉE
STATIONNEMENT INTÉRIEUR
INTERNET SANS-FIL
DEUX RESTAURANTS EXQUIS

*La famille du
Hilton Québec
vous souhaite
la bienvenue
au congrès de
la COMBEQ !*



Hilton
QUÉBEC

1100, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC, QC G1R 4P3

HiltonQuebec.com/fr
418 647-2411



Préparez vos questions

M^e Mario Paul-Hus et M^e Jonathan Bachir-Legault, avocats spécialisés en droit municipal de la firme Municonseil avocats, proposeront des consultations juridiques et des conseils d'orientation dans le cadre de courtes rencontres limitées à une durée de 15 minutes. Les consultations vous sont offertes gratuitement, à vous d'en profiter!

C'est un rendez-vous!

Préparez vos questions! Si vous souhaitez réserver votre consultation, faites parvenir un courriel à l'adresse mph@municonseil.com en indiquant votre nom et la municipalité pour laquelle vous exercez vos fonctions. L'équipe de Municonseil avocats vous confirmera par courriel la plage horaire qui vous sera réservée.



M^e MARIO PAUL-HUS



M^e JONATHAN BACHIR-LEGAULT

Services juridiques en droit municipal, fiscalité municipale et expropriation, litige, droit du travail, santé et sécurité du travail, droit de la construction et droit scolaire et de la santé.

Une équipe de professionnels en mesure de vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandat que vous avez à traiter.

Venez nous visiter au municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



La fonction de DG municipal vous intéresse-t-elle?



Programme de formation
en ligne unique et parfaitement
adapté au monde municipal

Six cours menant au titre de DMA*

*Suivez tout le programme
ou des cours à la carte*

*Accessible partout,
en tout temps, à votre rythme
100 % en ligne*



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

418 647-4518 | admq.qc.ca

* Directeur municipal agréé

DU SERVICE ET DE LA QUALITÉ PURE ET SIMPLE

Plus qu'une ressource en impression,
Formules Municipales est aussi un fournisseur
de produits d'utilité multiple.



FORMULES MUNICIPALES, est un spécialiste de l'impression de formulaires en tout genre pour le marché municipal (permis, certificats, etc.) Fondée en 1886, l'entreprise développe constamment de nouveaux services pour donner entière satisfaction à sa clientèle.

Nouveau catalogue de produits

FM met à votre disposition un catalogue de produits pour :



- Environnement
- Bâtiment et urbanisme
- Gestion / Élections
- Affichage
- Contenants de recyclage
- Poubelles
- Cendriers
- Sacs biodégradables
- Contenants pour piles usagées
- Contenant à sacs biodégradables.

FM Formules
Municipales

Une division de Miromedia

450 676-5476 ou 1 888 544-1717
www.formulesmunicipales.ca

Les **RENCONTRES** d'information



Les rencontres d'information sont de retour! Venez rencontrer des professionnels du milieu qui partageront les solutions, outils ou services qu'ils peuvent offrir à votre municipalité. Couvrant différents sujets, ces rencontres sont le moment idéal pour rejoindre directement les intervenants et partager leur expertise.



RENCONTRE SOLENO : Réfection des infrastructures municipales : ponceaux et puisards

Vendredi 5 mai – 9 h à 10 h 15 – Salle Dufferin

Conférencier : M. Martin Paquet

Dans le cadre de leur programme annuel de réfection du réseau municipal et routier, les responsables des travaux publics des municipalités ont le défi de trouver de nouvelles manières de faire, qui seront durables à long terme.

SOLENO, entreprise québécoise spécialisée en gestion des eaux pluviales, vous propose cette année deux volets en ce qui a trait à la réfection d'équipements municipaux.

Dans un premier temps, de nombreux ponceaux maintenant sous la responsabilité des municipalités ont atteint leur limite de durée de vie. Un remplacement complet du ponceau peut s'avérer complexe dans certaines situations et peu souhaitable. La réfection par insertion permet alors d'éviter l'excavation de remblai trop important, la construction d'un chemin de contournement ou de briser le pavage en surface.

Toujours dans un souci de procéder à des remplacements de structures durables dans le temps, l'utilisation des puisards en PEHD sous chaussée est une alternative offrant une durabilité exceptionnelle et une résistance accrue face aux différents éléments de dégradation. D'autres techniques seront également présentées pour la réfection des puisards existants.

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

RENCONTRE MDELCC : Réflexion sur l'application du RPEP : partagez votre expérience avec le MDELCC

Vendredi 5 mai – 9 h à 10 h 15 – Salle Les Plaines

Conférencières : M^{mes} Marie-Catherine Talbot-Poulin et Diane Myrand

Le 14 août prochain, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) aura déjà trois ans. L'article 106 de ce règlement prévoit que le Ministère réalise, trois ans après son entrée en vigueur, une réévaluation des normes relatives à la protection des prélèvements d'eau effectués à des fins de consommation humaine. Cet exercice doit, par la suite, être répété à tous les cinq ans.

Le Ministère a déjà amorcé la réflexion nécessaire à la réalisation du premier exercice. Pour ce faire, des revues de la littérature technique et scientifique récente et des législations voisines du Québec sont en cours de réalisation par des experts. Pour compléter l'exercice, des échanges avec les organismes concernés par ces normes sont prévus.

Des représentants de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines du MDELCC désirent vous inviter à un atelier participatif afin de soumettre vos questions et de partager vos expériences en lien avec l'application des chapitres III et IV du RPEP puisque l'application de ces derniers revient aux municipalités. Ils souhaitent notamment entendre vos points de vue sur les mesures de protection prévues pour les puits de résidences isolées. Votre souci constant de protection des sources d'alimentation en eau potable et votre expérience pratique leur seront utiles car vous êtes leurs « yeux » sur le terrain.

Si vous avez déjà des pistes de réflexion à partager avec eux, vous êtes invités à les transmettre à madame Marie-Catherine Talbot Poulin à l'adresse suivante : marie-catherine.talbotpoulin@mddelcc.gouv.qc.ca.



RENCONTRE BIONEST : L'assainissement des eaux usées... et des produits d'avenir

Vendredi 5 mai – 10 h 30 à 11 h 45 – Salle Dufferin

Conférenciers : MM. Pierre-Richard Lavallée et René-Luc St-Arneault

Que ce soit pour des systèmes d'assainissement individuels ou collectifs ou encore pour vos étangs aérés, plusieurs produits s'offrent à vous! Lors de cette conférence, les systèmes de traitement secondaire avancé et tertiaire traditionnels seront présentés. Les avantages de la désinfection UV, solution compacte répondant aux besoins des résidents qui doivent mettre à niveau leur installation septique ou qui disposent de petits terrains, vous seront également démontrés. De plus, nos experts vous informeront sur l'orientation des technologies pour les futurs systèmes résidentiels. Viendront ensuite des astuces liées à la mise à niveau des installations septiques pour satisfaire les exigences environnementales et celles de vos citoyens. Finalement, les multiples avantages de la nouvelle technologie KAMAK^{MC}, laquelle a obtenu sa fiche technique, vous seront exposés. Ce produit modulable, récipiendaire de plusieurs prix, est reconnu pour avoir contribué à l'amélioration et à la bonne gestion des infrastructures municipales. Demeurez à l'affût avec nos experts en assainissement des eaux usées!

FRANÇOIS
Bouchard
Saguenay



BERNARD
Barrette
Rouyn-
Noranda



KARINE
Boies
Saguenay



ROSEMARIE
Bouchard
Drummondville
Sherbrooke



ISABELLE
Breton
Amos



ALEXANDRE
Cimon
Val-d'Or



DOMINIQUE
Delisle
Saguenay



JEAN-FRANÇOIS
Delisle
Saguenay



MARIE-NOËL
Gagnon
Saint-
Félicien



STÉPHANE
Gauthier
Montréal



GUILLAUME
Jobin
Québec



MARIKA
Lachance
Quirion
Saint-
Georges



MARIE-CLAUDE
Lambert
Rimouski



MONIA
Minville
Rivière-
du-Loup



CAROLINE
Neveu
Sept-Îles



MARTINE
Tremblay
Alma



STÉPHANIE
Turcotte
Saguenay



TOUTE UNE ÉQUIPE EN DROIT MUNICIPAL

Avec 18 bureaux répartis dans 9 régions du Québec et plus de 200 professionnels du droit, dont une solide équipe d'avocats experts en droit municipal sous la coordination de François Bouchard, le cabinet **Cain Lamarre** est l'un des plus importants et le mieux outillé pour servir des villes et municipalités sur l'ensemble du territoire québécois. clcw.ca

SALON DES EXPOSANTS

Savoir-faire et expertise réunis au même endroit!

Judi 4 mai – 11 h à 17 h 30 • Vendredi 5 mai – 9 h à 14 h 15

Salles Saint-Louis et Grande Place

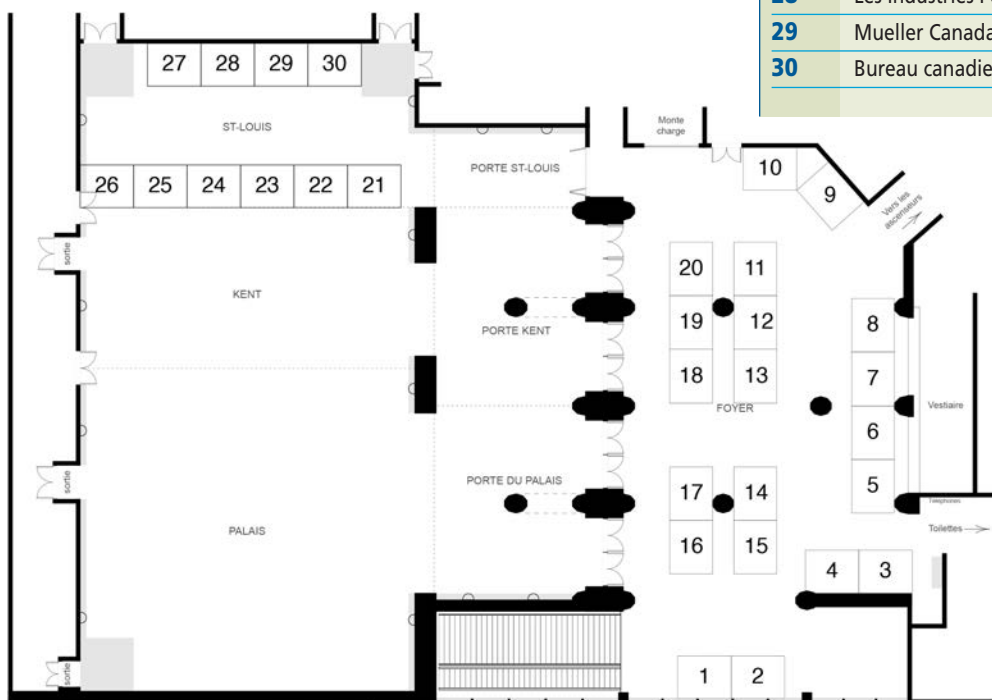
Vous cherchez des solutions durables et innovantes pour votre municipalité en matière de bâtiment et d'environnement? Le Salon des exposants est l'endroit par excellence pour rencontrer des professionnels du milieu et connaître les dernières nouveautés qu'ils ont à vous proposer. Rendez-leur visite, ils sont présents pour vous!

N'oubliez pas votre Passeport pour le faire estampiller ainsi que de voter pour le prix Hommage à l'excellence remis à l'exposant s'étant le plus démarqué lors du congrès.

Bonne visite!

Liste des exposants

N°	EXPOSANT
01-02	Soleno
03	Megadome par Harnois
04	Ordre des ingénieurs du Québec
05	MEI Assainissement
06	Commissaire au lobbyisme du Québec
07	Avizo Experts-Conseils
08	Clow Canada
09	Techno Pieux
10	Tech-Mix, Division de Bauval inc.
11	Laforest Nova Aqua inc. (LNA)
12	Stelem, division d'Aqua Data inc.
13	La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
14	Les Entreprises Bourget inc.
15	La Capitale assurances générales
16	Bionest
17	Groupe de géomatique AZIMUT inc.
18	PG Solutions
19	Fédération québécoise des municipalités (FQM)
20	Enviro-STEP Technologies
21	DBO Expert inc.
22	Nuvac Éco-Science inc.
23	Panasonic Canada inc.
24	Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPO)
25	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
26	APSAM
27	Cain Lamarre s.e.n.c.r.l./avocats
28	Les Industries Permo inc.
29	Mueller Canada
30	Bureau canadien de soudage





Cocktail de bienvenue

Pour se retrouver et réseauter dans une ambiance décontractée



Jeudi 4 mai de 17 h 45 à 19 h

Salles Palais et Kent

Le réseautage représente l'un des avantages indirects importants d'être membre d'une association comme la COMBEQ. Vous pouvez échanger sur les réalités et les problématiques que vous surmontez dans vos municipalités. Ce partage d'expérience ne fait que des gagnants puisque tous les OMBE y trouvent leur compte. Voilà ce que vous propose le Cocktail de bienvenue!

Dans une ambiance décontractée, vous êtes conviés à retrouver amis et anciens collègues ainsi que les partenaires, exposants et invités du congrès de la COMBEQ pour échanger, le tout agrémenté de fines bouchées et d'un rafraîchissement. Nul doute que vous en ressortirez grandi!

On vous y attend en grand nombre!

LA COMBEQ REMERCIE



qui rendent possible la tenue de cette activité

HYDRO-KINETIC®

- ◆ Technologie certifiée BNQ (NQ 3680-910), classes III, IV & V
- ◆ Procédé de traitement éprouvé depuis plus de 60 ans
- ◆ Composantes durables fabriquées au Canada et aux États-Unis
- ◆ Aucune fosse septique requise
- ◆ Installation simple et rapide
- ◆ Entretien minimal



norweco

Distribué par:



418.915.6812 | 1.877.925.7496
info@enviro-step.ca | www.enviro-step.ca

GroupeHemispheres

L'heure juste en environnement!



QUÉBEC
5731, rue Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Qc) G6V 4E2
Sans frais: 1 866 574-7032

MONTREAL
1453, rue Beaubien Est, bureau 301
Montréal (Qc) H2G 3C6
Sans frais: 1 866 569-7140

info@hemis.ca

www.hemis.ca

Le Banquet du président

Une SOIRÉE qui s'annonce haute en COULEUR et en SAVEUR!

Vendredi 5 mai de 19 h à 1 h

Salles Palais, Kent et Saint-Louis

Quoi de mieux que le Banquet du président pour couronner deux belles journées de congrès bien remplies. Un fin menu concocté par le chef du Hilton Québec vous sera servi, au plus grand plaisir de vos papilles. Cette soirée s'annonce très colorée, autant au niveau des saveurs que du divertissement!

Après un bon repas, pour vous aider à digérer, rien ne vaut une bonne dose de rires avec l'humoriste Mariana Mazza. Avec ses propos percutants, elle est une véritable bombe d'énergie qui n'a pas son pareil! Aussi active sur scène qu'à la télévision, vous avez pu la voir en tournée avec son *one-woman-show*, *Femme ta gueule*, aux festivals Juste pour rire et ComédiHa!, mais aussi dans les émissions Code F., MED, PaparaGilles et plusieurs autres. Gagnante du Numéro d'humour de l'année au Gala Les Olivier 2016, l'humoriste de l'heure a assurément le vent dans les voiles! Préparez-vous pour une soirée mordante avec **MARIANA MAZZA**.

Et pour vous faire bouger une bonne partie de la soirée, **ULTIMATE SHOWBAND**, un groupe musical formé de cinq artistes, vous démontrera toute son audace et son originalité. Il offre un divertissement haut en couleur.

Le groupe est composé d'une section rythmique exceptionnellement puissante ainsi que d'un chanteur et d'une chanteuse de niveau international. La versatilité de ses musiciens permet au groupe d'offrir un large répertoire inégalé et constamment renouvelé.

Une soirée qui s'annonce très prometteuse!



MARIANA MAZZA



ULTIMATE SHOWBAND

cgb
communication

POUR UNE
IMAGE CORPORATIVE
À LA HAUTEUR
DE VOS AMBITIONS

GRAPHISME

IMPRIMERIE

KIOSQUE

Vous avez besoin de faire connaître vos produits et services?

CGB communication vous offre une multitude de services pour vous aider à vous démarquer pour vos projets publicitaires.

- Conception infographique et imprimerie
- Kiosque et bannière - Brochure et dépliant - Objet promotionnel

450.492.1616

www.cgbcommunication.com





MERCI À **PG Solutions** qui rend possible la tenue de cette activité

Un chèque-cadeau de **3000 \$** À GAGNER!

Applicable à l'achat d'un forfait vacances de votre choix ou d'une croisière

Bonne chance
et bon voyage!

Seuls les congressistes et leurs conjointes ou conjoints inscrits au congrès de la COMBEQ et qui se sont procurés un laissez-passer peuvent participer au tirage. Pour plus d'information sur ce tirage, consultez la COMBEQ.



MANON GRAVEL
Conseillère en voyages

Tél. : 450 582-4727
ou 1-866 755-5256

manon@voyagesalm.com



Votre présence est requise!

Vendredi 5 mai – 15 h 30

Salles Beauport, Beaumont et Bélair

Les membres du comité exécutif et du conseil d'administration vous convient à notre assemblée générale annuelle (AGA).

Sous la présidence de M. Jean Charest, l'AGA est un endroit privilégié où les membres en règle peuvent prendre le pouls de la COMBEQ et en apprendre davantage sur les bilans des différents comités. Grâce à la collaboration de notre vérificateur expert-comptable, vous pourrez analyser la santé financière de la Corporation. C'est également un lieu pour échanger entre membres sur les forces, les faiblesses et l'avenir de notre association.

Votre présence est essentielle : elle assure le bon fonctionnement et la vitalité de notre association. Vous pourriez également remporter l'un des intéressants prix en argent tirés à la fin de l'assemblée.

Ne manquez pas ce moment important pour faire entendre votre voix et contribuer à la bonne santé démocratique de la COMBEQ. 📌



M. JEAN CHAREST

Inspecteur-chef
Ville de Rimouski

M^e Martin Bouffard

nommé président du conseil d'administration
du cabinet Morency avocats

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a appris avec grand plaisir la nomination de M^e Martin Bouffard à titre de président du conseil d'administration du cabinet Morency avocats.

Associé du cabinet et responsable du secteur de droit municipal, M^e Bouffard œuvre dans différents domaines reliés au droit municipal tels les appels d'offres, l'accès à l'information, l'aménagement et l'urbanisme, les conflits d'intérêts, l'éthique et la déontologie, les droits et responsabilités des élus et des fonctionnaires et les compétences municipales.

Son expertise auprès des municipalités locales et régionales lui a permis de donner des cours de formation aux élus et fonctionnaires municipaux pour les familiariser avec leurs fonctions ainsi que des cours à l'ENAP dans le cadre de la maîtrise en administration publique. M^e Bouffard est également un conférencier recherché.

Ce sont des nouvelles fonctions pleinement méritées pour cet avocat qui collabore régulièrement avec la corporation. **La COMBEQ offre ses plus sincères félicitations à M^e Bouffard!** 📌



M^e MARTIN BOUFFARD



DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES pour les routes non revêtues

Plusieurs sont portés à croire que le territoire québécois est constitué d'un réseau routier pavé en totalité. Or, une partie importante des routes et chemins du Québec sont non revêtus, cela équivaut à pas moins de 150 000 kilomètres! La poussière soulevée par la circulation sur les routes non revêtues est une source importante de production de particules dans l'atmosphère, ce qui a de nombreuses répercussions environnementales et socio-économiques en plus d'avoir un effet néfaste sur la santé des gens qui respirent ces particules.



Épandage d'abat-poussière liquide



Séquence d'opération du traitement de surface

L'entretien de ce vaste réseau nécessite qu'une quantité considérable de ressources lui soient affectées. Les Québécois et Québécoises sont de plus en plus exigeants en regard des aspects environnementaux des activités d'entretien ainsi qu'à tout ce qui a une incidence sur la sécurité routière. Qu'il soit question de la qualité générale de la route, de la quantité de nids de poule ou de la poussière, les usagers souhaitent une chaussée sécuritaire et confortable. Lorsque l'on circule sur une chaussée non revêtue, le risque d'accident est plus élevé en raison de la perte de visibilité et de la diminution de la traction causée par le gravier meuble; plusieurs études l'ont d'ailleurs démontré.

L'utilisation d'abat-poussière comme le AP-35, le seul calcium fabriqué au Canada, contribue

grandement à réduire ces nombreux irritants. En effet, les abat-poussières réduisent substantiellement la quantité de particules fines émises dans l'atmosphère en gardant un maximum d'humidité à la surface de la chaussée non revêtue. La visibilité est donc grandement améliorée, surtout en période sèche.

De plus, l'épandage d'abat-poussière permet de « stabiliser » la surface granulaire de manière à durcir la surface de roulement. Une chaussée plus compacte et plus solide augmente l'adhérence des pneus et contribue à rendre la route non revêtue plus sécuritaire.

D'un point de vue économique, il est plus rentable d'épandre de l'abat-poussière sur les routes non revêtues que de ne pas en utiliser. Principalement parce qu'un épandage

annuel contribue à réduire la fréquence des rechargements granulaires coûteux, de la remise en forme de la chaussée et de l'entretien des fossés.

Saviez-vous qu'il est présentement possible de recevoir une compensation financière pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière? En effet, le programme d'aide à l'entretien du réseau routier-local (PAERRL) permet aux municipalités admissibles² de recevoir une aide financière pour plusieurs types de travaux d'entretien notamment sur les routes non revêtues.

Lorsqu'une solution plus durable est souhaitée, la technique de revêtement en traitement de surface permet à la fois d'offrir une chaussée plus sécuritaire et plus confortable tout en éliminant les frais récurrents liés à l'achat d'abat-poussière, à la mise en forme ainsi qu'au rechargement granulaire. En effet, en plus d'être une technique des plus écologiques, la souplesse de ce revêtement lui procure une durabilité plus qu'enviable. La technique est relativement simple et elle se met en place très rapidement ce qui permet de paver plusieurs kilomètres en une seule journée. Mise en place à froid avec des matériaux locaux, le traitement de surface limite au maximum l'émission de GES dans l'atmosphère.

Une fois la mise en forme de la route complétée, une émulsion de bitume est appliquée directement sur la chaussée suivie immédiatement par l'épandage d'une couche de granulat. Ensuite, un rouleau pneumatique

vient enfoncer mécaniquement le granulat dans le liant bitumineux. Il est possible de répéter l'opération jusqu'à trois fois; la dimension des granulats va du plus gros en couche de base, au plus petit en couche de roulement.

De plus, cette solution permanente a un coût de construction équivalent à environ 25 % de celui d'une couche simple d'enrobé bitumineux. Ces caractéristiques uniques sont les principales raisons pour lesquelles nos voisins de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick³ et partout en Amérique du Nord revêtent plus de kilomètres de routes en traitement de surface qu'en enrobé bitumineux.

Afin d'optimiser encore plus ce procédé, le traitement de surface est recouvert d'un scellant bitumineux; cette technique consiste à l'épandage d'une émulsion de bitume diluée qui enrichit le revêtement d'une mince pellicule de bitume.

L'enrobage des granulats de surface améliore la rétention de ceux-ci, en plus de sceller les microfissures et de protéger la chaussée. L'aspect visuel est également rehaussé, ce qui donne l'impression d'un pavage, en plus de permettre de mieux voir les lignes de marquage.



Traitement de surface recouvert d'un scellant bitumineux

Que l'on choisisse des méthodes d'entretien plus conventionnelles ou bien d'utiliser les solutions plus écologiques comme l'épandage d'un abat-poussière ou le traitement de surface, il est primordial d'investir dans l'entretien des routes et des chemins non revêtus. Il en va non seulement de la sécurité des usagers et des citoyens, mais aussi du maintien du patrimoine routier pour les générations futures. 🌱

Références

¹ Étude de la performance de chaussées non revêtues traitées par abat-poussière en contexte nord canadien, Philippe Poulin. www.theses.ulaval.ca/2010/27071/27071.pdf

² Environ 800 municipalités sont admissibles selon les documents de MTMDET <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/municipalites/Pages/entretien-reseau-routier-local.aspx>

³ Au Nouveau-Brunswick, en 2016-2017, on prévoit poser plus de 700 km de routes en traitement de surface et 233 km en enrobé bitumineux. http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/news/news_release.2016.02.0114.html

LES ENTREPRISES
BOURGET
INC.

LE SEUL CALCIUM
ABAT-POUSSIÈRE
FABRIQUÉ AU CANADA



TRAITEMENT DE SURFACE



Certifié BNO

ABAT-POUSSIÈRE

Merci de nous inviter à soumissionner

www.bourget.qc.ca | 1 800 861-6646

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) * – 2 jours

Mont-Tremblant	26 - 27 octobre
Val-d'Or	28 - 29 novembre
Joliette	6 - 7 décembre

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la FQM, le MDDELCC et l'UMQ

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*

Sherbrooke	23 mai
Trois-Rivières	24 mai

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la FQM, le MDDELCC et l'UMQ

Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, r. 22

Baie-Comeau	26 avril
Sherbrooke	21 septembre
Saguenay	5 octobre
Val-d'Or	30 novembre

Méthodologie et techniques d'inspection des bâtiments – 3 jours

Drummondville	18 - 19 - 20 avril
---------------	--------------------

Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec – 2 jours

Magog	29 - 30 novembre
-------	------------------

Partie 9 du Code de construction du Québec – 3 jours

Trois-Rivières	12 - 13 - 14 décembre
----------------	-----------------------

Partie 10 du Code de construction du Québec

Drummondville	22 novembre
---------------	-------------

L'insalubrité des bâtiments (2 jours)

Saint-Jean-sur-Richelieu	Date à venir
--------------------------	--------------

Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter*

Mont-Tremblant	29 mai
Saint-Jean-sur-Richelieu	14 septembre
Salaberry-de-Valleyfield	4 octobre
Saint-Georges	21 novembre

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la MMQ

Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles

Baie-Saint-Paul	26 septembre
Thetford Mines	9 novembre
Saint-Jean-de-Matha	5 décembre

Le rôle de conciliateur-arbitre

Trois-Rivières	5 octobre
----------------	-----------

Les mystères du lotissement et des avis de motion

Saint-Hyacinthe	23 novembre
-----------------	-------------

Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme – 2 jours

Mont-Laurier	7 - 8 juin
Rouyn-Noranda	12 - 13 septembre

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2 jours)

Trois-Rivières	13 - 14 juin
Saint-Georges	12 - 13 septembre
Saint-Jérôme	20 - 21 septembre
Rivière-du-Loup	24 - 25 octobre

La gestion des lacs et des cours d'eau (2 jours)

Bromont	15 - 16 novembre
Mont-Tremblant	28 - 29 novembre

Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme – 2 jours

Rivière-du-Loup	12 - 13 septembre
Drummondville	12 - 13 octobre

Le zonage agricole (2 jours)

Drummondville	1 ^{er} - 2 novembre
Bromont	5 - 6 décembre

Étude de cas : la stabilisation des rives

Québec	14 novembre
Joliette	29 novembre

La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour

Saint-Sauveur	30 mai
---------------	--------

Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : opportunités de la LAU

Mont-Laurier	18 mai
Gaspé	1 ^{er} juin
Saguenay	21 septembre
Sept-Îles	5 octobre
Saint-Georges	26 octobre
Vaudreuil-Dorion	16 novembre
Québec	7 décembre

Stratégies de gestion des eaux pluviales

Matane	30 mai
Rivière-du-Loup	1 ^{er} juin
Joliette	12 septembre
Montebello	17 octobre
Saint-Hyacinthe	18 octobre

Information et inscription : www.combeq.qc.ca/formation

NOS PARTENAIRES :



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



SOFEDUC

Par Hugo Lafrance, PA LEED BD+C & O+M

Président du comité communications, CBD Ca-Qc

LE BÂTIMENT LE PLUS VERT est celui déjà construit

Les bâtiments existants sont incroyablement prometteurs. Beaucoup d'édifices vieillissants à travers la province sont des vampires d'énergie et des passoires d'eau.

La certification LEED pour bâtiments existants a quelque chose pour tout le monde - des gestionnaires d'installations aux techniciens d'exploitation, en passant par les occupants qui passent 90 % de leur vie à l'intérieur! Un détail souvent négligé dans la discussion autour des bâtiments verts est l'énorme taille du marché du bâtiment existant – au moins 80 fois plus grand que le marché de la nouvelle construction. La plupart des bâtiments existants qui parsèment nos villes et nos paysages urbains fonctionnent avec des déficiences en termes d'énergie et de gestion d'eau, en plus d'avoir un impact négatif sur les émissions de CO₂. Rendre nos bâtiments existants plus intelligents et plus performants aurait un impact majeur sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le système d'évaluation des bâtiments durables LEED pour les bâtiments existants : exploitation et entretien (LEED-BE : E&E, ou LEED-EB : O&M en anglais) est un outil permettant d'écologiser les bâtiments existants, d'identifier les meilleures pratiques et de mesurer les réalisations environnementales.

LEED fournit ainsi un ensemble de normes de rendement pour la certification des opérations et de l'entretien des bâtiments institutionnels, mais aussi commerciaux et les immeubles résidentiels existants. Les normes de rendement prescrites abordent des questions telles que l'entretien du site, la conservation de l'eau, la qualité de l'air intérieur, les programmes d'économie d'énergie, les installations et programmes de recyclage et le nettoyage écologique.

VOICI QUELQUES FAITS SAILLANTS DES CHANGEMENTS DANS LEED V4

Pour mieux prendre en compte les impacts liés à la consommation énergétique des bâtiments existants, il y a maintenant 50 % plus de points disponibles pour l'efficacité énergétique et toute une série de nouveaux crédits pour les meilleures pratiques de gestion énergétique, y compris l'audit, la mise en service de bâtiments existants et la mise en service en continu.

Le nombre de points disponibles augmente aussi dans la catégorie de l'efficacité de l'eau avec de nouveaux crédits pour le mesurage de l'eau et l'efficacité des tours de refroidissement qui ont été ajoutés.

Le nettoyage écologique a été consolidé et une plus grande importance a été ajoutée à la réalisation d'un programme de nettoyage écologique complet et l'utilisation de mesures de rendement pour l'efficacité de nettoyage.

Tous les crédits dans la section des matériaux ont été triés en groupes plus simples, y compris les biens consommables, les biens durables et les modifications ou ajouts d'installations.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LEED NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Selon certaines études, on peut considérer qu'il faut jusqu'à 80 ans pour compenser les impacts environnementaux de la démolition d'un ancien bâtiment et la construction d'un nouveau d'une même superficie, même si le bâtiment neuf est extrêmement efficace sur le plan énergétique. C'est dans cette logique que le système d'évaluation LEED v4 pour les nouvelles constructions récompense par 5 points à travers le crédit Building Life-Cycle Impact Reduction la réutilisation de bâtiments existants historiques ou la rénovation de bâtiments abandonnés ou endommagés. Il faut comprendre qu'il y a une partie significative d'énergie grise dans les matériaux et que la réutilisation de produits existants évite à la fois l'extraction de nouvelles matières premières et les impacts écologiques liés à leur transformation, déplacement et installation.

POURQUOI LEED POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS : O & M

La certification LEED assure la vérification par une tierce partie des performances d'un bâtiment. En passant par le processus de certification LEED pour les bâtiments existants : O & M aide les gestionnaires de l'établissement à évaluer les pratiques actuelles, à identifier les inefficacités et à fournir une feuille de route à l'amélioration opérationnelle. Le système de notation offre une efficacité opérationnelle améliorée, des réalisations vérifiables en matière de durabilité au sein des opérations et de la maintenance et met en lumière des programmes et des politiques durables.

LEED EB : O & M est populaire aux États-Unis auprès des municipalités et autres propriétaires de bâtiments préoccupés par les coûts parce qu'il fournit un aperçu de la découverte des inefficacités opérationnelles et il récompense les meilleures pratiques actuelles de gestion immobilière. ☑



Par M^e Jonathan Bachir-Legault
Municonseil avocats

REVUE DE LA DÉCISION *Ville de Montréal c. Centre islamique Badr*

Dans la décision *Ville de Montréal c. Centre islamique Badr*, rendue le 12 janvier 2017, la Cour supérieure se penche sur l'application de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Au moment d'écrire ces lignes, ce jugement ne fait pas l'objet d'un appel.

Dans cette décision, la Ville de Montréal demande à la Cour supérieure d'ordonner au Centre islamique Badr (CIB) de cesser ses activités liées à la prière qui seraient contraires au règlement de zonage de l'arrondissement de Saint-Léonard. La Ville fonde sa demande sur l'article 227 de la LAU qui permet à la Cour supérieure d'ordonner la cessation d'un usage incompatible avec un règlement municipal.

Il faut d'abord rappeler les faits ayant mené au litige entre la Ville et le CIB. Le CIB est un centre communautaire et religieux offrant des services à la communauté musulmane depuis 1999. Ces services comprennent notamment la tenue de cérémonies religieuses, dont la prière. Le 1^{er} septembre 2004, le CIB s'installe dans un nouveau local en tant que locataire jouissant d'une option d'achat. En décembre 2004, le CIB devient propriétaire du local. Avant l'arrivée du CIB, ce local était occupé par un salon funéraire où se déroulaient régulièrement des cérémonies religieuses. Le 8 septembre 2004, le CIB dépose auprès de la Ville une demande de certificat d'autorisation d'usage afin qu'il puisse exploiter l'immeuble comme « centre d'organisme religieux ». À la suite du dépôt de cette demande, quelqu'un ajoute la mention « sans cérémonie » sur le formulaire de demande, et ce, à l'insu du CIB. Ce certificat d'autorisation ne sera délivré que 4 ans plus tard, le 7 mai 2008.

Le règlement de zonage en cause, règlement n° 1866 applicable à l'arrondissement de Saint-Léonard, a été modifié par la Ville à plusieurs reprises. À l'arrivée du CIB en septembre 2004, le règlement ne prévoit aucune restriction à la prière pour cette zone. Toutefois, en décembre 2004, la Ville modifie le règlement en y ajoutant la mention « sans assemblée ni cérémonie religieuse ». En 2008, le certificat d'autorisation demandé en 2004 est finalement délivré, mais comprend la mention « sans cérémonie ». Depuis l'établissement du CIB, la Ville reçoit des plaintes de commerces voisins qui allèguent des problèmes de stationnement au moment de la prière et particulièrement lors du Ramadan. La Cour est donc amenée à se prononcer sur la demande d'ordonnance de la Ville qui désire que le CIB se conforme au règlement de zonage 1866 et cesse de tenir des cérémonies religieuses.

La Cour examine d'abord la question des droits acquis. Pour jouir de droits acquis et être dispensé de se conformer à la réglementation municipale, plusieurs critères doivent être remplis. D'abord, au moment où l'usage débute, il doit être permis par la réglementation en vigueur. De plus, un usage débute à partir du dépôt de la demande de certificat d'autorisation, et non lors de son obtention. Finalement, pour qu'un droit acquis perdure, l'usage dérogatoire doit être continu dans le temps. Dans le cas du CIB, la demande de certificat d'autorisation fut déposée le 8 septembre 2004. À ce moment, la réglementation permettait « les services afférents à un local d'un organisme religieux » et la Cour conclut que cette formulation inclut les cérémonies religieuses. L'usage était donc permis lors du dépôt du certificat et le CIB jouit déjà de droits acquis lors de la modification du règlement en décembre 2004. Qui plus est, la Cour ajoute que le droit de tenir des cérémonies religieuses dans le local en question était acquis même avant septembre 2004 puisqu'on y tenait des cérémonies à l'époque du salon funéraire. En effet, un droit acquis ne s'éteint pas par le changement de propriétaire si l'usage est continu.

Par ailleurs, le CIB prétend que la Ville a fait défaut de respecter ses obligations d'équité procédurale. En effet, lorsqu'un organisme public





prend une décision affectant directement les droits de citoyens, il se doit de respecter l'équité procédurale, c'est-à-dire informer les citoyens et leur donner l'occasion de faire valoir leurs arguments. En l'espèce, la Cour rejette cet argument puisque la Ville a publié un avis de convocation à une assemblée publique, a tenu cette assemblée et y a annoncé la possibilité de soumettre la modification à l'approbation référendaire (ces mesures sont prévues à la LAU aux articles 125 à 127). Les représentants du CIB ont donc eu amplement l'occasion de faire valoir leurs arguments.

Le tribunal étudie ensuite la question d'une possible contravention à la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, la Cour en vient à la conclusion que la modification règlementaire brime la liberté de religion des membres du CIB et que l'interdiction de « cérémonie religieuse » est ainsi inopposable au CIB. Cette contravention à la Charte découle surtout du fait que le CIB n'a pratiquement pas de réelle alternative pour se relocaliser. Ce non-respect de la liberté de religion justifie le rejet de la demande de la Ville.

Finalement, la Cour se penche sur la question de la préclusion, c'est-à-dire le pouvoir discrétionnaire de la Cour supérieure d'appliquer ou non un règlement. En effet, la Cour précise que dans des circonstances exceptionnelles et rarissimes, lorsque l'intérêt de la justice le commande, elle peut rejeter une demande fondée sur l'article 227 LAU, même s'il existe une situation dérogoaire à la réglementation. Pour ce faire, la Cour doit analyser les agissements de la Ville, les agissements de la personne en contravention et les conséquences de maintenir la situation dérogoaire. La Cour analyse les faits et conclut que le CIB a été diligent et de bonne foi, alors que la Ville a fait preuve d'une négligence grossière et que le bien-être général de l'arrondissement est davantage assuré si le CIB poursuit ses activités. La Cour s'appuie donc sur trois motifs pour rejeter l'action de la Ville de Montréal. ■

La Cour analyse les faits et conclut que le CIB a été diligent et de bonne foi, alors que la Ville a fait preuve d'une négligence grossière et que le bien-être général de l'arrondissement est davantage assuré si le CIB poursuit ses activités. La Cour s'appuie donc sur trois motifs pour rejeter l'action de la Ville de Montréal. ■



CPA
COMPTABLES
PROFESSIONNELLS
AGRÉÉS

**Boisvert
& Chartrand, S.E.N.C.R.L.**
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELLS AGRÉÉS

837, rue Notre-Dame, Joliette, Qc J6E 3J7
Téléphone: 450 756-0534 · Télécopieur: 450 756-0057

461, chemin Joliette, suite 201, Saint-Félix-de-Valois, Qc J0K 2M0
Téléphone: 450 889-8191 · Télécopieur: 450 889-2990

www.bcall.cc



- Fabricant de produits de béton
- Postes de pompage pré-assemblés
- Réseau de collecte ProSTEP™
- Conception et fabrication de systèmes de distribution sous faible pression
- Fourniture, assemblage et entretien de produits d'assainissement

**2900, rue Jules-Vachon
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5E1
Tél.: 819 374-8575
Télé.: 819 374-8574**

www.meiassainissement.com

Par Guillaume Gilbert, urbaniste
Ajur urbanistes-conseils

L'APPRÉCIATION ARCHITECTURALE VS L'APPARENCE DES BÂTIMENTS

Depuis l'arrivée des pouvoirs habilitants permettant aux municipalités du Québec de se doter de règlements concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), plusieurs de celles-ci ont sauté sur l'occasion dans l'optique d'assurer une meilleure intégration des projets de construction (et une panoplie d'autres projets) sur leur territoire. Toutefois, la réglementation discrétionnaire, dans laquelle le règlement sur les PIIA s'insère, comporte certains irritants, tant au niveau administratif qu'au niveau de son application.

En effet, assujettir un projet de construction au règlement sur les PIIA peut s'avérer fastidieux pour certains. D'une part, le processus implique un délai supplémentaire, notamment dû à l'étude devant être faite par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), mais peut aussi impliquer une certaine incertitude quant aux conclusions de l'étude et à la date de délivrance du permis exigé. Cette incertitude est le fruit d'un ensemble de raisons : critères d'évaluation flous et peu étoffés, processus d'étude par le CCU plus large que ce que permet le règlement, établissement de conditions se situant à l'extérieur des compétences d'une municipalité, incompréhension de la portée de la réglementation par le requérant, documentation insuffisante pour la bonne compréhension du projet, etc.

Dans cette optique, il est donc primordial pour une municipalité de bien cerner les projets dont le conseil municipal souhaite avoir droit de regard. Effectivement, une construction dont l'impact est beaucoup moins important sur le plan esthétique pourrait très bien être encadrée uniquement par des dispositions normatives se retrouvant à l'intérieur du règlement de zonage. Ceci dit, les dispositions se retrouvant à l'intérieur du règlement de zonage peuvent être relativement étoffées et répondre à un objectif assez précis d'apparence des bâtiments. Le paragraphe 5.1° de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme reste assez large en ce qui concerne « l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des constructions ». Une municipalité pourrait par exemple exiger des décrochés dans la façade d'un bâtiment, imposer une variation des volumes, exiger des dégagements pour les « sur-hauteurs », prescrire des matériaux de revêtement extérieur ou à l'inverse en proscrire des moins esthétiques.

En somme, une combinaison de dispositions normatives peut assurer l'atteinte d'objectifs d'intégration et d'esthétisme souhaités. Mais attention! Un cocktail réglementaire trop contraignant et rigide peu aussi mener à l'effet inverse et faire augmenter le nombre de demandes de dérogation mineure superflues (et jusqu'à un certain point illégales) ou encore attiser la grogne chez les requérants. Nous recommandons donc de cibler de façon optimale les travaux devant être assujettis au règlement sur les PIIA et de compléter l'ensemble des mesures normatives par des exigences architecturales claires et concises. Peut-être considérez-vous les travaux d'agrandissement effectués sur un bâtiment à valeur patrimoniale exceptionnelle situé à l'intérieur du noyau villageois comme étant une intervention nécessitant une appréciation architecturale? Ou encore, considérez-vous qu'une nouvelle construction située en retrait des chemins champêtres pourrait tout simplement être assujettie à des exigences quant à la forme de son toit et aux couleurs de ses revêtements? Il s'agira d'une question de prioriser certaines interventions par rapport à d'autres. 📌



“ Le choix de conduites **résistantes en PEHD** est un **investissement durable** pour les municipalités. Les produits Soleno garantissent une **gestion efficace** et une **installation rapide** sur les chantiers.

Soleno, un partenaire d'affaires de choix, **purement québécois.** ”

Projet: Développement résidentiel sur le site des anciens ateliers du CN à Pointe St-Charles.

M. Louis-Philippe Dion, Vice-Président
Pavage Dion inc., Boisbriand

Louis-Philippe Dion



SOLENO
La maîtrise de l'eau pluviale

SOLENO.COM

CONCOURS VOYAGE DE RÊVE AVEC LA CAPITALE

EXCLUSIF AUX MEMBRES

À GAGNER

CRÉDIT-VOYAGE
DE 5 000 \$¹

Participez en nous demandant une soumission
ou en nous laissant vos dates de renouvellement

partenaires.lacapitale.com/combeq 1 855 441-6017




La Capitale
Assurances générales